

Compte-rendu de la conférence des points de contact français et luxembourgeois du Réseau européen des migrations (REM)

Prévisions et nouvelles technologies dans la gouvernance des migrations et de l'asile : état des lieux et nouvelles évolutions

Mercredi 5 novembre 2025 – Paris

La conférence des points de contact français et luxembourgeois du Réseau européen des migrations (REM) sur les « *Prévisions et nouvelles technologies dans la gouvernance des migrations et de l'asile : état des lieux et nouvelles évolutions* » s'est tenue le 5 novembre 2025 à Paris.

La journée s'est structurée autour de quatre panels dédiés aux nouvelles technologies et à la communication dans la gestion des migrations au niveau institutionnel (panel 1), aux nouvelles technologies, la numérisation et l'IA dans la gestion des migrations, sous des perspectives étatiques (panel 2) et académiques (panel 3), et d'échanger sur les nouvelles méthodes et modèles de prévision des migrations (panel 4).

Les interventions des représentants d'autorités institutionnelles nationales et européennes, chercheurs et universitaires ont permis de présenter les cadres légaux actuels ainsi que d'échanger sur les défis et bonnes pratiques identifiés en matière de développement de nouveaux outils technologiques pour faciliter la gestion des migrations et mieux prévoir les flux.

Principales conclusions de la conférence :

- La recherche et l'expérimentation d'outils technologiques pour mieux gérer et prévenir les migrations se développent de manière accrue en Europe, en poursuivant une logique d'intéropérabilité
- Les intervenants ont présenté des méthodologies et modèles prometteurs et pour certains déjà opérationnels en matière de retranscription d'entretiens d'asile, de prévision des flux, d'aide au travail des agents
- L'humain doit maintenir le contrôle sur les outils d'intelligence artificielle de gestion des migrations
- La protection des droits fondamentaux des migrants et réfugiés doit rester une boussole pour les chercheurs et décideurs politiques
- De nouveaux modèles de prévision de flux migratoires basés sur l'apprentissage automatique sont développés dans le milieu de la recherche, mais encore peu de pays souhaitent le faire dans le cadre de leurs projections au niveau national

NOUVELLES TECHNOLOGIES ET COMMUNICATION DANS LA GESTION DES MIGRATIONS (PERSPECTIVES INSTITUTIONNELLES) (TABLE RONDE 1)

Le premier panel d'échanges était modéré par **M. Adolfo Sommaribas** chargé de mission senior au Point de contact luxembourgeois du Réseau européen des migrations (REM) et portait sur les perspectives institutionnelles des nouvelles technologies et la communication dans la gestion des migrations.

La première intervention, menée par **M. Mathieu Tartar**, chargé de mission à la DG Home de la Commission européenne, a été consacrée au cadre actuel et aux futurs projets menés par l'UE en matière de numérisation et d'utilisation de l'IA dans la gestion des migrations. Il a notamment mis en avant la création d'un modèle européen de prévisions des migrations, un modèle qui alimentera annuellement le rapport prévu dans le cadre du nouveau Pacte sur l'asile et la migration. Une nouvelle loi européenne prévoit également de classer les systèmes d'IA par niveau de risque.

Puis **Mme. Zsuzsa Petho**, spécialiste à l'Unité des services opérationnels intégrés et membre de l'équipe Travel Intelligence à l'agence Europol, a exposé le point de vue d'Europol sur l'évolution du paysage sécuritaire de l'UE, en soulignant notamment l'intérêt de mettre à disposition les outils technologiques développés par l'Union pour Europol. Cette intéropérabilité européenne, avec l'appui des États tiers, permettrait de mieux prévenir les problèmes de sécurité et mener plus efficacement les enquêtes criminelles grâce à l'échange des données.

M. Constantinos Melachrinos, spécialiste senior à l'Unité « *situational awareness* » de l'Agence européenne de l'asile (AUEA), a présenté le système d'alerte précoce de l'UE ainsi que l'approche mixte utilisée par l'agence pour appréhender les prévisions migratoires dans l'UE. Cette méthode repose sur une variété de modèles statistiques (modèles traditionnels de séries temporelles, modèles d'apprentissage automatique...) et des analyses d'événements dans les pays d'origine. Les résultats des prévisions sont ensuite discutés via un groupe d'experts des pays membres afin d'établir des scénarios avec des probabilités plus ou moins ou élevées. M. Melachrinos a insisté sur la prise en compte des avis d'experts pour garantir la qualité de ces études.

NOUVELLES TECHNOLOGIES, NUMERISATION ET UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS LA GESTION DES MIGRATIONS (PERSPECTIVES ETATIQUES) (TABLE RONDE 2)

Le deuxième panel, lié aux perspectives étatiques des nouvelles technologies et de la communication dans la gestion des migrations, a été animé par **Izabela Grabowska**, professeure de sciences sociales et directrice du Centre CRASH pour la recherche sur les sciences sociales et la mobilité à l'Université Kozminski en Pologne. Ce panel a permis de mettre en avant les recherches prometteuses menées par l'Allemagne, la Norvège, la France et les Pays-Bas, sur le développement d'outils d'IA visant à faciliter les entretiens d'asile et à lutter contre la fraude documentaire.

M. Joannes Wenisch, officier fédéral du bureau allemand des migrations et des réfugiés (BAMF), a présenté deux systèmes d'assistance à l'instruction des demandes de protection internationale : le système d'identification dialectal et d'assistance pour les rapports de sécurité durant les entretiens d'asile développés par le BAMF. Il a insisté sur les défis actuels dans la mise en œuvre de ces systèmes, en particulier le défaut de qualité de la retranscription automatique des entretiens oraux.

Puis, **M. Christophe Lancelot**, analyste à la Division nationale de la lutte contre la fraude documentaire et à l'identité au sein de la Direction nationale de la Police aux frontières en France, a présenté ProFIID, une base de données utilisée par quinze pays européens qui utilise l'IA pour détecter les fraudes aux documents commises par des groupes criminels et contribuer à leur démantèlement. Le système permet notamment de comparer rapidement des documents d'état civil et de déterminer s'ils sont falsifiés et produits en série. La décision finale revient à l'expert humain, qui vérifie si le document fait partie ou non d'une série de documents falsifiés. L'alerte est ensuite partagée avec les autres pays et autorités qui utilisent le canal Europol.

Ensuite, **Mme. Berit Gravdal**, conseillère senior à l'Unité des analyses et des statistiques, à la Direction de l'immigration norvégienne, a partagé les principaux projets intégrant l'IA réalisés en Norvège dans le domaine de la gestion des migrations, tels que le projet RAG pour une catégorisation automatique des documents afin d'alimenter la base de données sur les pays d'origine et un projet pilote pour transformer les paroles en textes lors des entretiens de demande d'asile. Ce projet pilote a été identifié en tant que bonne pratique, eu égard notamment au lissage de décibels pour mieux isoler le son, ayant permis d'éviter la déperdition, mais des difficultés ont été relevées dans la qualité de la transcription de noms propres ou de lieux. Pour l'année 2026, la mise en place d'une équipe dédiée à l'IA avec un budget alloué et des mandats en matière d'IA sont prévus.

Enfin, **M. Jaap Bekering**, responsable innovation au service de l'immigration et de la naturalisation du Ministère de l'asile et de la migration aux Pays-Bas, a présenté plusieurs outils d'IA, en cours d'expérimentation, visant à accroître l'efficacité du service public en matière de regroupement / réunification familial(e), parmi lesquels : un système d'aide à la décision, d'automatisation des analyses ADN pour prouver les filiations, d'identification pour mener les entretiens à distance avec la famille du demandeur et un système de communication hyper-automatisée pour évaluer les documents. D'autres expérimentations, comme un outil de traduction automatique en temps réel, et une reconnaissance optique sont également en cours.

NOUVELLES TECHNOLOGIES, NUMÉRISATION ET UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS LA GESTION DES MIGRATIONS (PERSPECTIVES ACADEMIQUES) (TABLE RONDE 3)

Le troisième panel, consacré à la vision académique sur les nouvelles technologies, la numérisation et l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la gestion des migrations, a été coordonné par **Mme. Christelle Caporali-Petit**, Responsable du Point de contact français du REM. Les interventions et échanges ont mis en lumière les risques portés par ces nouveaux outils sur les droits fondamentaux, et des perspectives d'amélioration.

Mme. Sarah Perret, professeure associée en sciences politiques à l'ESPOL, au sein de l'Université catholique de Lille, a partagé une série de réflexions sur la manière de repenser la gouvernance digitale de la mobilité, au-delà de l'efficacité technique. Le développement des infrastructures de contrôle aux frontières est géré par un oligopole de trois entreprises. Cette privatisation de la souveraineté digitale a conduit à ce choix politique de privilégier la rapidité au détriment, parfois, de la précision du traitement. Cette gouvernance crée également une asymétrie entre la machine et le demandeur d'asile, en faisant peser l'essentiel de la charge de la preuve sur ce dernier lorsqu'une fraude est suspectée. Face à cette situation, Mme Perret propose d'avancer vers des modèles d'IA plus éthiques, humains et efficaces, sans tomber dans la technophobie. Elle suggère notamment de rendre public le choix des paramètres des algorithmes de contrôle, de créer de nouveaux droits numériques, d'inverser la logique de la preuve et de développer une souveraineté numérique publique.

Mme. Alice Fill, doctorante en relations internationales et droit international à l'Ecole normale supérieure de Paris et à l'Université de Roma Tre en Italie, a présenté les principales conclusions de sa recherche sur les « *Prévisions et nouvelles technologies dans la gestion des migrations et de l'asile : état des lieux et nouveaux développements* ». Il a été souligné que le développement de l'expérimentation d'outils technologiques aux frontières est devenu un réel mode de gouvernance européen, qui a été motivé par la crise migratoire. Mais Mme. Fill alerte sur ces logiques d'anticipation, de surveillance et de dissuasion pré-frontière qui ont des conséquences sur les droits fondamentaux et la dangerosité des routes migratoires. Elle souligne enfin que l'externalisation de la gestion des migrations, notamment vers l'Afrique, a engendré un vide juridique qui questionne en matière de respect de l'Etat de droit.

Ces conséquences sur les droits fondamentaux des migrants et réfugiés ont été partagés par **Mme. Sandrine Turgis**, maître de conférences en droit public à l’Université de Rennes, qui a axé son intervention sur la numérisation du parcours des migrants et des réfugiés, les risques qui y sont liés et la nécessité d’une meilleure protection de leurs droits. Elle met en évidence une utilisation accrue des outils numériques et biométriques aux frontières ainsi que devant les autorités d’asile, mais aussi de l’utilisation de l’IA dans des projets européens tels qu’IBorderCtrl. Cette sécurisation des frontières entraîne notamment des conséquences sur la protection des données personnelles et une fracture numérique, en raison de la dématérialisation des procédures. Le cadre juridique permet néanmoins de tempérer ces risques, notamment grâce à des instruments comme la convention-cadre du Conseil de l’Europe sur l’intelligence artificielle et les droits de l’homme, la démocratie et l’État de droit, adoptée le 17 mai 2024.

Enfin, **Mme. Tuba Bircan**, professeure associée et responsable IA, Migrations et Société à l’Université de Vrije en Belgique, a orienté sa présentation sur les bénéfices de l’usage de la Big Data et de l’IA dans la recherche en matière de migration. La Big Data offre une plus large granularité des données et permet plus facilement de combler les données manquantes. Par exemple, les outils liés à l’IA permettent de prédire la migration internationale à partir d’outils de recherche en ligne par mots clés, via Google Trend Index par exemple. Elle permet également de réaliser du suivi instantané des flux migratoires à partir de données géolocalisées ou encore d’évaluer l’opinion publique ou les discours de haine envers les immigrés via des réseaux sociaux comme X (anciennement Twitter). Néanmoins, des défis éthiques et juridiques persistent. Les sources de Big Data posent de réels risques en matière de droit à la vie privée des migrants. Les sources venant d’Internet sont aussi touchés par des biais de sélection de leurs utilisateurs. Enfin la Big Data comporte des risques de surveillance voire de contrôle et se nourrit d’algorithmes utilisés par les entreprises privées qui manquent de transparence. Mme. Bircan appelle à mieux collaborer entre les différents secteurs et à adopter une approche qui soit innovante, mais également, comme l’ont souligné ses homologues, éthique et centrée sur l’humain. Elle conseille de consacrer plus d’efforts dans l’amélioration de la qualité des données, et pas dans l’augmentation du nombre de données.

PREVISIONS DES FLUX MIGRATOIRES : NOUVELLES EVOLUTIONS (TABLE RONDE 4)

Le quatrième et dernier panel, modéré par **M. Guillaume Mordant**, chef du Département des statistiques, des études et de la documentation (DSED) au sein de la Direction générale des étrangers en France (DGEF) du ministère de l’intérieur, a permis de mettre en lumière les avancées et défis de la recherche sur les nouvelles méthodologies et modèles de prévision des flux migratoires.

M. Claudio Bosco, chargé de projet au Centre Commun de Recherche (JRC – Joint Research Center) de la Commission européenne, a introduit le panel par une explication de la méthodologie de prévision des migrations déployée depuis deux ans par le JRC pour la Commission. Elle s’appuie sur un modèle d’apprentissage automatique (*machine learning*) entraînés sur deux ensembles d’éléments : les séries de données historiques de demandes d’asile et de franchissements irréguliers de frontière et des considérations analytiques d’experts sur les futures tendances et. Le modèle final permet ainsi d’intégrer dans la prévision l’évolution de divers facteurs non quantifiables (politiques, sociaux ou l’évolution du trafic de migrants), qui pourrait avoir un impact sur les schémas migratoires. Selon M. Bosco, les résultats très prometteurs obtenus avec cette méthode justifient leur intégration dans le rapport prévu dans le cadre du nouveau Pacte sur l’asile et la migration, comme modèle de prévision des migrations utilisé au niveau européen.

M. Haodong Qi, chercheur à l’Université de Malmö en Suède, a insisté sur l’enjeu de la sélection des données pour la modélisation des migrations, en particulier dans le cadre du projet Climb qui vise à mieux comprendre et prévoir les migrations induites par le climat en Afrique. A cet égard, il a soulevé plusieurs questions concernant l’utilisation de données non-officielles de la Big Data. Par exemple, les intentions migratoires mesurées via « Google Trends » ne concordent pas avec les flux migratoires réels et ne permettent donc pas

de correctement prévoir ces flux. Par contre, l'inclusion de nombreux facteurs de prédiction issus de la Big Data (événements relayés dans les médias, facteurs climatiques à un niveau géolocalisé très fin...) dans les modèles d'apprentissage automatique est plus performant pour prédire les flux entre la Somalie et l'UE.

M. Jonathan Chaloff, analyste politique au sein de la division des migrations internationales de l'OCDE, a présenté les méthodes en matière de prévision des migrations discutées au sein du groupe de travail sur l'Anticipation et la Préparation en matière de migration (MAP) de l'OCDE, mené avec des acteurs étatiques, des organisations internationales et des chercheurs. Allant au-delà des prévisions de demandes d'asile et de franchissement irrégulier de frontières, le groupe de travail a été également axé sur la migration de travail, familiale et étudiante. L'OCDE a retenu une approche visant à distinguer les différentes catégories de migration à prédire, à rebours de l'approche classique, qui se concentre le plus souvent sur la migration dans son ensemble. M. Chaloff a ensuite présenté les différents cas d'utilisation de méthode de prévision aux États-Unis (migration familiale et naturalisations), au Royaume-Uni (migration étudiante), ainsi qu'en Corée du Sud et au Japon (migration de travail).

M. Yves Breem, directeur de projet de recherche au DSED au sein de la DGEF, a conclu le quatrième panel. Dans ce cadre, il a présenté la méthodologie de prévision de demandes d'asile réalisée par le DSED en 2024 et les projets en cours de refonte du système de prévision. L'objectif de ces travaux est d'élaborer un nouveau modèle de prévision des différentes catégories de flux migratoires, en commençant par les demandes d'asile en France. En vue d'affiner sa méthodologie, le DSED s'est joint à des réseaux d'acteurs spécialisés dans la prévision migratoire (groupes spécialisés de l'OCDE, de la DG Home et du Centre Commun de Recherche (JRC) de la Commission européenne, de l'AUEA et de la Conférence des directeurs généraux des services de migration (*General Directors' Immigration Services Conference - GDISC*)). L'objectif fixé pour début 2027 vise à créer un système de prévisions mensuelles sur un horizon de 2 ans. Dans ce but, le DSED développe les modèles économétriques les plus adaptés à chaque type de migration, en y incluant les déterminants les plus prédictifs, et en améliorant leur qualité par la prise en compte d'avis d'experts via des enquêtes dédiées.

CONCLUSION

M. Adolfo Sommaribas a souligné la qualité des échanges et la variété des intervenants qui ont permis de démontrer que la modélisation et les nouvelles technologies en matière de gestion et de prévision de migrations suscitent de nombreux débats. L'important reste de savoir remettre en question les systèmes et prêter attention aux critiques des chercheurs, sans quoi aucune progression ne sera possible. Plusieurs défis ont ainsi été soulevés :

- La nécessité d'une meilleure communication entre les universitaires et les décideurs politiques ;
- La prévision n'est pas une science exacte, il est donc essentiel que les prévisionnistes échangent régulièrement avec les décideurs et les gestionnaires du système migratoire ;
- L'IA doit être utilisée comme outil d'assistance, et non de remplacement, de la prise de décision humaine. Et, au-delà des résultats, il est également crucial de s'assurer de la qualité des données et de la transparence des modèles et algorithmes.

M. Guillaume Mordant a par ailleurs souligné que les instruments présentés durant cette journée de conférence soulevaient des questions politiques, philosophiques et juridiques, tels que le respect des droits fondamentaux. Il a donc insisté sur la nécessité de prendre en compte ces considérations dès leur phase de conception. Il a également ajouté que les modèles et utilisations de l'IA doivent être adaptés aux données examinées, en fonction des flux, aux niveaux européen et national.